

Projet « Recensement des stériles miniers dans le domaine public »

Point d’avancement à juin 2015

Gwénaëlle CADORET – Isabelle BLANC-POTARD
AREVA Mines / Après-Mines France
Tulle – 26 juin 2015



Recensement des stériles miniers dans le domaine public

- **Bilan de la consultation du public via les registres communaux (juillet / aout 2014)**
- **Point d'avancement sur les fiches travaux Corrèze**
- **Présentation des porter à connaissance pour le stockage des stériles à rapatrier**
- **Présentation du « plan radon »**



Bilan de la consultation du public via les registres communaux

- Démarche prévue par la circulaire du 08/08/2013
- Mise à disposition du public, des livrets de recensement des stériles pour observations → Juillet / août 2014
- Consignation des remarques dans des registres communaux disponibles en mairies

16 communes concernées par une présence avérée de stériles miniers recensé dans les livrets et ayant fait l'objet d'une consultation du public

100 % de retour

6 communes → Avec remarques du public dans les registres
La Chapelle-Spinasse, Darazac, Saint-Cirgues-La-Loutre, Saint-Geniez-aux-Merles, Saint-Julien-aux-Bois et Millevaches

10 communes → aucune remarque du public dans les registres
Auriac, Bassignac-le-Haut, Davignac, Egletons, Meyrignac-l'Eglise, Peret-Bel-Air, Saint-Privat et Soudeilles



Bilan de la consultation du public via les registres communaux

- Bilan des remarques formulées dans les registres (suite)

Commune	Nb de rqs	Objet
St Geniez-aux-Merles	6	Souhaite la "décontamination" de tous les stériles miniers mais refuse le stockage dans leur région. Souhaite une information plus complète via le conseil municipal.
		4 Demandes de travaux sur une cour de ferme et des chemins → Témoignages déjà signalés lors des contrôles au sol - fiches stériles réalisées : Présence de stériles : - pour les chemins : cas "abandon" (DEAA moy < 0,3 mSv/an) - pour la cour de ferme : cas à discussion (DEAA moy entre 0,3 et 0,6 mSv/an)
		Signalement d'un chemin avec présence possible de stériles → *A confirmer*
Ambrugeat	1	Témoigne d'une voie communal (n°2) à Beynat réalisée avec des stériles de la carrière du Boucheron en 1992. Demande des contrôles → *A confirmer*
Servières-le-Château	1	Témoigne d'un bâtiment agricole construit en stériles miniers dans les années 1985- 1990. Il s'agirait de 200 m3 en remblai sous ce bâtiment → *A confirmer*



Bilan de la consultation du public via les registres communaux

- Bilan des remarques formulées dans les registres

Commune	Nb de rqs	Objet
La Chapelle Spinasse	2	Interrogation sur le captage AEP situé à proximité du site minier de Le Châtaignier
Darazac	1	Pourquoi le site minier du Puits Marinié n'est pas recensé et localisé clairement sur les cartes
St Cirgues la Loutre	2	Signalement d'un chemin avec présence possible de stériles Signalement d'une cour de ferme avec présence possible de stériles → *Témoignages déjà signalés lors des contrôles au sol (fiches stériles réalisées : pas d'anomalie / Pas de stériles)*
St Julien aux Bois	6	Remarques de mécontentement (délai entre passage hélico et publication des livrets, porte préjudice au tourisme). Remarques « d'approbation » (importance du travail effectué, résultats obtenus sur les hameaux Rial et Clamensac (fiches stériles des livrets))
Millevaches	1	Signalement d'une portion de route avec possible réalisation du soubassement en stériles miniers → *Cette route a fait d'un contrôle autoporté (livret hors survol) – pas d'anomalie observée à cet endroit*



Point d’avancement sur les fiches travaux de Corrèze

- Sur l’ensemble des fiches stériles répertoriés sur la Corrèze :



  - **6 fiches "travaux " - DEAA moy > 0,6 mSv/an**
    - → Nature des travaux présentés lors de la précédente CSS
    - → ***Les fiches travaux ont été validées par la DREAL***
  - **40 fiches "cas à discuter " - 0,3 < DEAA moy < 0,6 mSv/an (dont les 11 cas ADEX)**
    - → ***100 % des investigations complémentaires effectuées*** (reprise du plan compteur à maille resserrée, recalcul de la DEAA avec scénario affiné,…)
    - → 1 fiche a basculé dans les cas DEAA > 0,6 mSv/an (19.1C La Chapelle Spinasse)
    - → **A venir : rédaction des fiches travaux qui permettront de statuer ou non sur l’engagement de travaux.**
  - **96 fiches "cas abandon" - DEAA moy < 0,3 mSv/an**



Présentation des porter à connaissance pour le stockage des stériles à rapatrier

Choix des sites de stockage des stériles à rapatrier

- Extrait de la circulaire du 08/08/2013

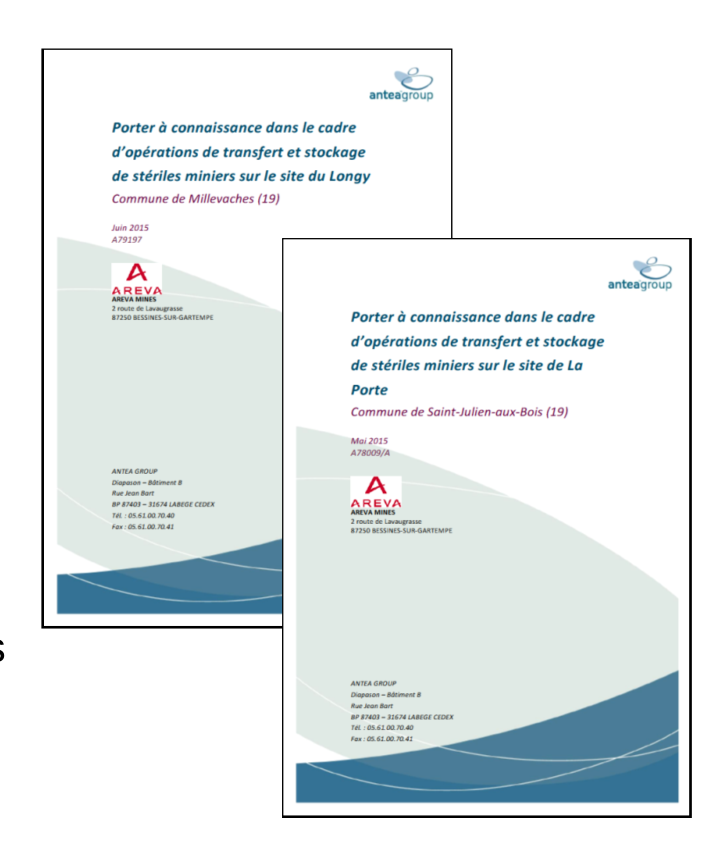
> Pour ce qui concerne les sites de stockage et sur la base de l'étude transmise par AREVA, la procédure administrative diffère en fonction des cas suivants :
>
> - le site est déjà autorisé pour la rubrique 1735 : il convient de vérifier le caractère non-substantiel de la modification (ce qui devrait normalement être le cas) en se fondant sur les critères de la circulaire du 14 mai 2012 relative à l'appréciation du caractère substantiel des modifications réalisées au titre de l'article R. 512-33 du code de l'environnement et le cas échéant de prendre un arrêté préfectoral de prescription complémentaire pour encadrer les opérations de dépôt de stériles sur la base de l'article R. 512-31 du code de l'environnement ;
> - le site est un ancien site minier où la police des mines est toujours en vigueur : il convient d'encadrer l'activité par l'intermédiaire d'un arrêté préfectoral pris sur le fondement de l'article 31 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 précité ;
> - si le site envisagé ne dispose pas d'autorisation au titre de la rubrique 1735 et n'est pas un ancien site minier, l'exploitant a l'obligation de déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément aux articles R. 512-1 et suivants du code de l'environnement. Cette solution ne peut être retenue que de manière exceptionnelle, si aucune autre solution n'est possible.
>
> Pour des raisons pratiques, il convient de privilégier des filières géographiquement proches et déjà autorisées pour le stockage de stériles miniers.

- Sites retenus : Le Longy (Millevaches) et La Porte (Saint-Julien-aux-Bois)
  - Propriété foncière : SMJ (filiale d'AREVA)
  - Sous police des Mines (AP 1er donner acte avec surveillance)
  - Les plus proches des zones à traiter



Présentation des porter à connaissance pour le stockage des stériles à rapatrier

- **Contenu des porter à connaissance (PAC)**
  - Rappel du contexte (réglementaire)
  - Localisation des zones à traiter / volume et caractéristiques radiologiques des stériles à rapatrier
  - Présentation du site susceptible de recevoir le futur stockage (situation administrative, historique, réaménagement, surveillance réglementaire)
  - Présentation du projet de stockage
  - Dangers et inconvénients du projet (transport des stériles, aspects radiologiques, écologiques et paysagers, information du public)



- **PAC du Longy et de La Porte transmis à la DREAL le 05/06/2014**

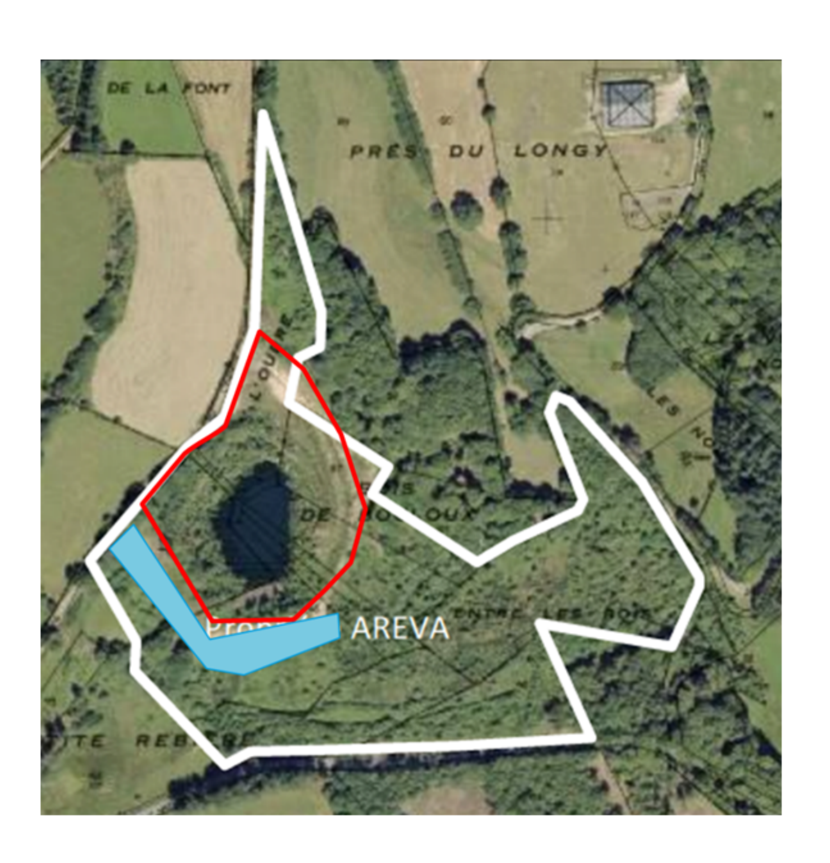


Présentation des porter à connaissance pour le stockage des stériles à rapatrier

Site du Longy

Zones à traiter	Nb au 01/06/15	Volume estimé
Cas > 0,6 mSv/an	1	900 m^3
Cas compris entre 0,3 et 0,6 mSv/an (en date du 10/06/2015)	0	1000 m^3
Cas présence avérée de stériles (< 0,3 mSv/an) avec travaux à la charge du propriétaire	/	1000 m^3

- **Volume demandé pour le futur stockage 3000 m^3**
  - zone en bleue sur la photo aérienne (à l'aplomb de la verse actuelle)
  - représente moins de 1% des stériles déjà présents sur le site

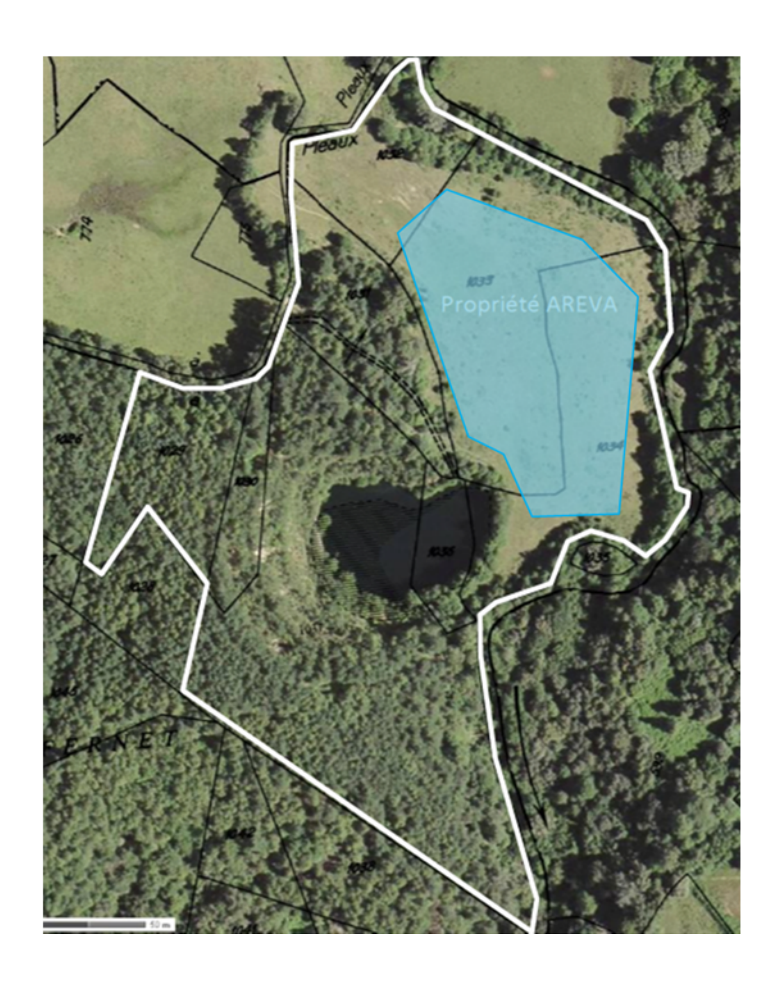




Présentation des porter à connaissance pour le stockage des stériles à rapatrier

▶ Site de La Porte

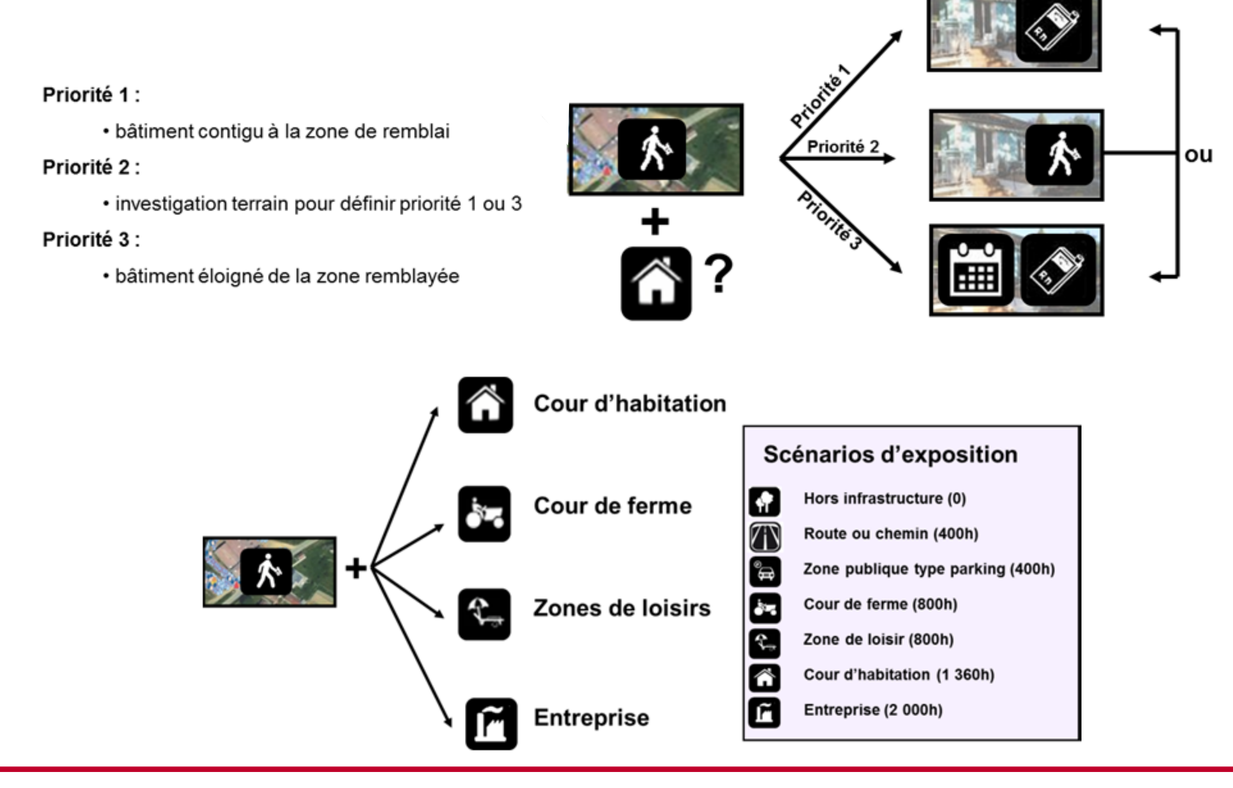
Zones à traiter	Nb au 01/06/15	Volume estimé
Cas > 0,6 mSv/an	5	3000 m^3
Cas compris entre 0,3 et 0,6 mSv/an (en date du 10/06/2015)	8	6500 m^3
Cas présence avérée de stériles (< 0,3 mSv/an) avec travaux à la charge du propriétaire	/	3000 m^3



- **Volume demandé pour le futur stockage 10 000 m^3**
  - zone en bleue sur la photo aérienne (à l'aplomb de la verse actuelle)
  - représente environ 13 % des stériles déjà présents sur la verse Nord-Est et environ 5 % de la totalité des stériles du site



- Suite à la découverte du cas « Bessines », établissement d'un programme « Diagnostic complémentaire radon »
  - Addendum à l'instruction d'août 2013 (en avril 2014)
- **Rappel de la méthodologie du « plan radon »**





Présentation du « plan radon »

- Sur la Corrèze, établissement de fiches radons : 18 au total
- Obtention des adresses des propriétaires avec l'aide des Mairies
- Envoi de kits radon (16 au total sauf pour la « conserverie de Saint-Privat » et une zone de loisirs sans bâtiment)



3 Dosimètres passifs à placer en 3 endroits (cave, lieu de vie, chambre)

Pendant une durée de 2 mois durant la période hivernale

Renvoi des dosimètres par le propriétaire (cf. mode d'emploi)

Résultats des dosimètres en Bq/m^3

- A juin 2015 :
  - Les premiers résultats sont en cours de dépouillement (5 retours sur 16 kits envoyés)

